

Compte rendu du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du Morbihan Réunion du 2 octobre 2014

A l'ordre du jour :

- 1- Formations CHS-CT 2014
- 2- Point d'étape budgétaire 2014 (pour information) et propositions d'actions (vote)
- 3- Compte rendu de la visite du CHS-CT au CDFP de Lorient HDF
- 4- Point sur les Espaces de Dialogue de Vannes Remparts et de Port Louis
- 5- Étude des fiches Hygiène et Sécurité, des Accidents du Travail et des fiches de signalement reçues depuis le dernier CHS-CT
- 6- Questions diverses

Nous avons lu une déclaration liminaire jointe à ce compte rendu.

INCENDIE DE LA TRESORERIE DE QUESTEMBERG

La réunion a débuté par une mise au point sur le déroulement de la gestion du sinistre.

Le Directeur admet qu'il y a eu un « loupé » collectif et fait amende honorable sur ce point.

En effet ni les OS, ni la secrétaire du CHSCT, ni le médecin de prévention n'ont été informés dès la constatation du sinistre, ce qui est pour le moins regrettable.

Madame FONT fait un résumé de la chronologie des faits: dès le mercredi matin la gendarmerie et le SRPJ de Rennes se sont rendus sur place pour les premières constatations, les similitudes de « signature » entre cet acte et celui de l'incendie de la trésorerie de Pont Labbé ont conduit à confier cette enquête à l'antiterrorisme. La détection de l'incendie n'a pas été possible car il n'a pas pénétré à l'intérieur du bâtiment, et le quartier était désert ce soir là.

La DGFIP a mis en ligne, très tardivement, un message sur ULYSSE 56.

La société ONET contactée en fin de matinée est en capacité d'effectuer ce type de nettoyage post sinistre. Elle a dépêché 3 personnes sur place, le ménage a été terminé le mardi soir suivant.

Le personnel a réintégré les locaux le lundi matin avec une protection d'isolement (film polyane) et ce en présence de l'assistant de prévention.

Les locaux seront fermés au public pendant la phase de remise en état du sas, c'est-à-dire au moins 4 ou 5 semaines.

Les poussières de suie pourraient se déposer dans les locaux pendant plusieurs mois après le nettoyage.

Le Directeur a laissé le chef de service prendre la responsabilité d'autoriser les agents à ne pas venir « au jour le jour » Les agents venaient le matin constater l'avancée du nettoyage et repartaient chez eux pour revenir le lendemain matin..

Il eut été préférable qu'une décision d'autorisation d'absence collective et exceptionnelle soit prise par la Direction.

Le DDFIP rappelle que « les agents sont là pour travailler ».....

La Direction a demandé au Préfet un renforcement des patrouilles, en particulier sur les trésoreries isolées.

Les OS regrettent que ce problème n'ait pas été traité collectivement et demandent que soit mis en place un protocole cohérent et opérant.

Une chaîne dans les responsabilités, les interventions et les actions doit être définie.
L'assistant de Prévention a fait un rappel à tous les sites pour effectuer les exercices incendie obligatoires (2 par an pour les sites de plus de 50 personnes) sachant que les incidents de Morlaix pourraient se dérouler de jour.
L'administration a porté plainte.

Le MDP regrette aussi de ne pas avoir été prévenue. Elle se rendra à Questembert. Elle rappelle par ailleurs qu'en cas d'incident grave il faut téléphoner au 15: une structure psychologique est toujours de garde. Les OS demandent pourquoi il y a eu si peu de communication? Réponse de la Direction : la cellule communication de la DG ne veut pas mettre « d'huile sur le feu »...
Or, dès le vendredi, la presse communiquait sur ces incidents, les atteintes au service public et leurs conséquences sur les agents, leur moral, leurs angoisses légitimes et la difficulté d'exercer leurs missions dans un climat violent et un contexte économique très difficile.

Les formations CHSCT 2014

Ce 2ème semestre : mise en place des formations initiées au CHSCT du 10 juin

Formations « gestes et postures » : 2 candidats seulement ; la formation ne sera donc pas assurée. 7781 € seront reversées au budget, soit du fait de formation non assurée soit de la baisse du coût de certaines prestations.

Le MDP propose de se mettre en relation avec Kiné Ouest afin de prévoir un éventuel recyclage sur ces formations qui semblent être un peu à bout de souffle.

Beaucoup de formations ont du mal à trouver des volontaires. Il y a beaucoup d'intention mais il y a eu un manque de réponse de la part des volontaires au moment de s'inscrire.

Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : surcharge de travail, horaire des formations (proposée le jeudi soir par exemple, la session « sophrologie » n'a eu que peu de succès).

Il y a aussi un souci de mutualisation des formations pour les petits sites. Il est en effet très difficile de prévoir une session commune entre 2 petits postes, et qui convienne à tous (faute de budget elles ne peuvent être organisées sur tous les sites du département).

Le CHS-CT convient de la nécessité de prévoir très en amont les premières formations d'une année N afin de prévoir plusieurs séances à différentes dates.

Soulignons que le recensement et l'organisation sont un vrai casse-tête.

Point d'étape budgétaire et propositions d'action

Certaines entreprises refusent désormais de travailler pour le CHSCT du Morbihan, du fait du paiement retardé de leurs prestations.

MERCI CHORUS.

La connexion informatique du MDP sera mise en place courant octobre (voir demande CHSCT du 10/06).

La DGFIP n'a plus les moyens de financer l'achat de fauteuils de bureaux, elle demande au CHSCT de les acheter ! Toutefois pour les personnes en situation de handicap avéré c'est le budget du service RH2C qui finance ces dépenses.

HDF Lorient : les stores « prunes » sont trop foncés, les agents se plaignent du manque de luminosité quand ils sont baissés. La Direction répond que c'est l'architecte qui a choisi les couleurs. Une demande d'entrebâilleurs de fenêtre vient d'être formulée.

Eclairage Locminé et Port Louis : un relevé lumineux sera effectué en novembre avant l'achat des luminaires prévu.

Gourin : la porte du garage en bois et ancienne n'est pas sécurisée (ni sécurisante). La Direction va faire une demande à la mairie (propriétaire des locaux). En attendant un verrou sera installé.

Proposition de dépenses :

La CGT propose d'équiper de boutons d'alarme tous les sites qui reçoivent du public.

La CGT propose l'intervention d'un consultant extérieur dans le cadre de la prévention des RPS. Ce point étant le plus prégnant sur le DUERP, il convient de le traiter en priorité et avec les moyens nécessaires. Les membres du CHSCT n'ont ni la formation ni les compétences pour aborder à eux seuls ce problème. De plus, il nous semble qu'un regard extérieur, neutre et technique, peut nous apporter beaucoup dans une réflexion collective et pluridisciplinaire.

Il faudra bien entendu définir en préambule (en GT) les objectifs avant l'intervention d'un consultant et ce en collaboration avec tous les acteurs de la santé au travail (MDP, assistant de prévention, ISSTT, CHSCT).

Une liste des consultants référencés en prévention des RPS est à notre disposition sur le site de la DIRECCTE.

Cette proposition rencontre un avis très favorable de toutes les OS.

Trésorerie de Guémené : les travaux seront effectués par la mairie, propriétaire des locaux.

Elven et La Roche Bernard: travaux en attente...

Vannes Mérimur : changement de stores. Demande trop récente pour être abordée.

HDF Lorient: La porte sécurisée du 3ème étage : un agent à mobilité réduite ne peut pas l'ouvrir. Elle n'est donc pas fermée. Nous demandons une étude de faisabilité sur la motorisation de cette porte.

VOTE:

Unanimité pour (avec: financement total)

- sacoche courrier Carnac 167.20 €
- stores Locminé 446 €
- Clés pour boîtiers incendies 88.32 €
- détrompeurs(100) 1000 €(estimation)
- enveloppe MDP 7000 €(estimation)
- Automatisation éclairage Vannes 304.15 €
- complément stores BDV /FI Lorient 2223.60 €

Unanimité pour (avec financement partiel): 90 fauteuils de bureau

Unanimité contre :

30 écrans SIE Lorient Nord

En ce qui concerne l'achat de 90 fauteuils, la CGT estime que le CHSCT n'a pas vocation à financer ce type de matériel (tout comme les écrans).

Cependant, cette dépense sera, dans l'intérêt des agents, financée à hauteur du budget restant. Ils ne pourront donc pas être financés en totalité.

Nous dénonçons le fait que de plus en plus le budget du CHSCT sert de variable d'ajustement, supplée et pallie les carences de financement de l'administration centrale en ce qui concerne : le matériel de bureau, fauteuils, écrans , le poste de travail de l'agent.

Nous considérons que, pour le moins, la DGFIP se doit de fournir à ses agents : un siège en bon état, un écran performant et digne d'une administration qui se veut à la pointe du progrès en matière de dématérialisation.....

A quand le financement par le CHSCT de consommables (papier, cartouches d'encre...)?

Suivi des points soulevés lors de la visite du 20 juin:

Revêtement mural SIE Lt Nord: nettoyage des murs dans 1 bureau et une peinture neuve dans un autre. Un point sur ces 2 essais sera fait par la suite.

Les VMC ont été nettoyées.

Les stores défectueux ont été changés.

Le N° de téléphone unique au SIE de Lorient Sud: il sera possible de changer ce n° en octobre via une modification de TOPAD(2 n° possibles).

Dans les SIE certains espaces sont très petits, avec des bureaux trop grands et parfois, l'intervention des ergonomes n'a pas donné entière satisfaction dans ce type de configuration contrainte.

Selon la direction, il est sans doute regrettable d'avoir sanctuarisé des espaces grands et bien exposés pour la documentation au détriment des agents.

Une prochaine visite des autres services est à programmer.

Les services n'ont pas exprimé les mêmes préoccupations et les mêmes ressentis bien qu'ayant les mêmes problématiques. Cet état de fait venant vraisemblablement de la présence ou non du chef de service pendant ces visites qui inhibe en cas de présence ou à contrario libère la parole des agents en leur absence.

Le MDP se pose la question de la visite annuelle pour les agents des ICE qui sortent sur le terrain. Elle va contacter ses collègues d'autres départements pour connaître leur pratique en la matière.

Intervention de M. LAVOUE

Intervention de M. Lavoué sur la réorganisation des SIE.

C'est bien la fin de la sectorisation, on revient à une parcellisation et une massification du travail qui perdra de son sens et de son intérêt. Les SIE seront organisés en 3 pôles :

-Compta RAR

-Transverse(avisir, défailants)

-Gestion

Cette organisation conduira à l'élaboration d'un calendrier des tâches bien défini et à un « super » pilotage des A et A+.

Cette organisation ne diminue pas la masse de travail, les tâches devront être accomplies avec autant d'agents.

Point sur les Espaces de Dialogue

Compte tenu du caractère anonyme et confidentiel des propos tenus par les agents, nous vous rappelons uniquement ce qu'est un espace de dialogue et quand vous pouvez l'activer.

La CGT a demandé que les EDD soient mis en place plus rapidement dès que des signes de tensions apparaissent. Le tableau de bord de veille sociale, par exemple, peut nous donner des indices sur la situation d'un service si le nombre de demandes de mutations est élevé.

Qu'est-ce qu'un EDD?

L'EDD est un **espace d'expression** et d'échange qui permet de vous exprimer sur vos conditions de travail et sur l'organisation du travail et de proposer des pistes d'amélioration. Il est fondé sur le volontariat, l'anonymat des propos et la liberté de parole. Ces réunions sont animées par un binôme de « facilitateurs » interrégionaux (personnels de la DGFIP formés pour cette fonction).

En retour, votre direction locale doit vous apporter des réponses concrètes aux questions et propositions formulées.

Qui peut demander la tenue d'un EDD ?

Vous pouvez demander la tenue d'un EDD si vous êtes :

- un ou plusieurs agents ; - un ou plusieurs cadres ; - une unité de travail ;
- une organisation syndicale qui relaie une demande des agents ou des cadres.

Une direction peut suggérer, avec l'accord des agents concernés, d'organiser un EDD. Cette proposition sera préalablement discutée avec les organisations syndicales locales.

Quelles sont les garanties ?

Vos propos sont restitués de façon anonyme et vous vérifiez vous-même qu'ils ne sont pas identifiables.

Vos propos ne pourront en aucun cas être utilisés en dehors du contexte de l'EDD. Votre responsable hiérarchique ne participe pas à l'EDD. Une autorisation d'absence vous sera accordée pour assister aux différentes réunions de l'EDD.

Comment demander la tenue d'un EDD?

Vous adressez votre demande par un courrier ou un courriel soit directement :

au pôle pilotage et ressources ; sur la BALF du bureau RH-2C bureau.rh2c-actionsociale@dgfip.finances.gouv.fr soit en la communiquant à : une organisation syndicale ; l'un des facilitateurs interrégionaux (coordonnées sur le site intranet de la délégation) ; l'assistant de prévention de votre direction. Ils relaieront votre demande auprès de la direction.

Comment se déroule un EDD?

L'EDD se déroule de la façon suivante :

A la suite de l'**appel à participation** lancé par la direction, vous pouvez vous porter volontaire. Lorsque tous les participants sont identifiés, la direction vous envoie une convocation pour participer à l'EDD. L'EDD se tient en **2 phases** :

- une première réunion où les agents ou les cadres s'expriment.

A l'issue, un relevé des dialogues (échanges et pistes d'amélioration), rédigé par les facilitateurs et validé par les participants, est transmis à la direction avec copie aux représentants des personnels. La direction communique ses réponses aux participants de l'EDD dans un délai de 2 mois ;

- dans le délai d'1 mois à compter de la transmission des réponses par la direction, une 2^{ème} réunion est organisée pour échanger sur les réponses apportées.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

CONSULTER LE PROTOCOLE DE MISE EN PLACE D'UN EDD SUR ULYSSE :

LES AGENTS/VIE DE L'AGENT/CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL/LES EDD

Étude des fiches hygiène et sécurité, des Accidents du travail et des fiches de signalement

Le CHSCT a examiné toutes les fiches qui lui sont parvenues depuis la dernière réunion. La direction fait le travail.

A propos d'une fiche concernant encore l'accueil, la CGT a demandé que l'accueil au public soit fermé si une agression grave est constatée et ne pas se contenter d'un simple rappel à l'ordre du contribuable fautif. A noter que des sites qui ne se signalaient pas le font désormais.

QUESTIONS DIVERSES

Conditions de changement des ouvrants au CDFP de Lorient HDF

Réponse de la Direction : les chefs de service sont maîtres de donner ou pas une autorisation d'absence pendant les travaux...

Vos représentants en CHS-CT:

Mickaël MOREAU – SPF VANNES, Catherine PETITOT – SIE LORIENT SUD.



N'oubliez de nous envoyer les copies des fiches hygiène et sécurité ainsi que les fiches de signalement et puis n'hésitez pas à nous appeler pour toute interrogation.

La Fédération des Finances vient de mettre en place un secteur spécifique « Santé au Travail ». Une adresse mail est désormais à disposition pour toutes nos questions. Les possibilités de recours juridiques vont aussi être étudiées.

Courriel : sante.travail@finances.cgt.fr